

REGLEMENT DE COURSE



Table des matières

1. L'ÉPREUVE	2
2. DEROULEMENT DE LA COURSE	2
3. LES PARTICIPANTS	2
4. MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT	3
5. RAVITAILLEMENTS ET ASSISTANCE	3
6. INSCRIPTIONS	4
7. RETRAIT DES DOSSARDS ET VERIFICATIONS	4
8. HORAIRES, RETARD ET ABSENCE	5
9. PARCOURS, BALISAGE, CONTROLE DE PASSAGE	5
10. ASSISTANCE, SECOURS	5
11. CLASSEMENTS, RECOMPENSES, RECLAMATIONS, POINTS ITRA	6
12. ECO-RESPONSABILITE	6
13. ASSURANCE	7
14. DROIT A L'IMAGE	7
15. ANNULATION, INTEMPERIES	7
16. PARTICULARITE DU SITE DU DOMAINE DE DEVA	7
17. ACCEPTATION DU REGLEMENT	7

[REMONTER A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)



REGLEMENT DE COURSE



1. L'ÉPREUVE

Le **CSBC** (Comité Sportif Bouraillais section Course, affilié à la FFA et la LNCA), et l'association **U.T.N.C** (Union des Trailers de Nouvelle-Calédonie), coorganisent l' **ESCAPE Challenge 2022**, à Bourail, **le samedi 1^{er} Octobre 2022 qui se prolongera le dimanche 02 Octobre 2022 en fonction des performances des coureurs.**

Cette compétition de course à pied hors stade se déroulera sur le **Domaine de Deva**, empruntant un parcours de 6Km413 pour un dénivelé positif de 130 m.

Cette course est de type « **Backyard ultra** » ou « **Dernier debout** » ce qui signifie que les coureurs devront avoir parcouru le même circuit toutes les heures, et ainsi, celui ou celle qui aura complété-e le plus de tours dans les temps impartis est déclarée gagnante.

2. DEROULEMENT DE LA COURSE



Chaque boucle doit être parcourue en **moins d'une heure.**



Le départ sera donné à 7h00 le samedi 1^{er} octobre pour la première boucle,



Le départ de chaque boucle se donne à chaque début d'heure.



Les concurrents n'ayant pas terminé leur boucle dans l'heure ne pourront pas prendre le départ de la boucle suivante et seront qualifiés de DNF.



Quand il ne restera plus qu'un(e) concurrent(e), il ou elle devra terminer sa dernière boucle dans le temps imparti pour valider sa victoire ; ainsi la course s'arrêtera.

3. LES PARTICIPANTS

ESCAPE CHALLENGE 2022 est ouvert :

- ✓ A tous les coureurs âgés d'au moins 20 ans (au jour de la course),
- ✓ Aux Licenciés ou non Licenciés.
- ✓ L'organisation rappelle que les participants doivent avoir la condition physique, psychique et sportive nécessaire pour la réalisation du plus grand nombre de tour de circuit.

« Pour une expérience plus fun ! nous vous recommandons une préparation physique des plus adéquates ! »

- ✓ Lors de l'inscription les concurrents **non licenciés devront fournir un certificat médical** avec la mention « apte à la course à pied en compétition ». Ils déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas de problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve.
- ✓ Les concurrents licenciés (FFA, FFTRI, FFPM, FFCO ou PASS RUNNING) **devront communiquer leur numéro de licence.** Ils déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas de problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve.

[REMONTRE A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)



REGLEMENT DE COURSE



- ✓ Il est à noter que la participation des femmes enceintes est strictement interdite.

4. MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT

Matériel OBLIGATOIRE :



Une réserve d'eau minimum de 500 cl ;



Chaussures fermées adaptées à la course à pied ;



Une casquette ou un couvre-chef ;



Un téléphone avec batterie chargée ;



Une couverture de survie ;



Une frontale avec batterie chargée à partir de 17H le samedi 1^{er} octobre

Matériel et pratique INTERDITE :



Le Dossard placé sur l'arrière (il devra toujours être visible sur le devant de l'athlète



L'utilisation des Bâtons

5. RAVITAILLEMENTS ET ASSISTANCE

PC sécurités

Il y en aura deux :



Un à mi-parcours. Il sera approvisionné en eau et fruits.



Et l'autre au village de course (départ et arrivée) qui sera aussi approvisionné en eau et fruits.

L'assistance personnelle

Elle est autorisée uniquement au village de course, dans la zone prévue à cet effet.

Le coureur ne peut recevoir aucune assistance hors de cette zone, ni sur le parcours (pas de ravitaillement, aide, tractage, portage, donneur de rythme, ...).

[REMONTER A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)



REGLEMENT DE COURSE



6. INSCRIPTIONS

Tarif : 4 000 cfp (nombre de boucles illimitées) ou 1 000 cfp la boucle.

Inscription sur le site <https://www.inlive.nc/> ou directement à la boutique [ESCAPE NEW CALEDONIA](#). Elle ne sera validée qu'une fois le dossier complet, à savoir :



Formulaire complété



Règlement coché comme lu sur le site www.inlive.nc



Numéro de licence fourni pour les licenciés FFA, FFTRI, FFPM, FFCO ou PASS RUNNING ou Certificat médical scanné sur le site www.inlive.nc pour les non licenciés.



Règlements des frais d'inscriptions



Aucune inscription ne sera validée sans l'ensemble de ces éléments.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Inscriptions jusqu'au 28 septembre 2022. Le nombre maximum d'inscrits sera de 200 personnes.

Il sera possible de s'inscrire sur place à un tarif majorée de 500 cfp.

7. RETRAIT DES DOSSARDS ET VERIFICATIONS

Le retrait des dossards aura lieu à la boutique [ESCAPE NEW CALEDONIA](#) jusqu'au 29 septembre 2022, puis sur le site de la course le jour de la course. **Dans ce dernier cas, le retrait s'effectuera de 5h45 à 6h15.**

L'accueil, les **vérifications administratives** et de sécurité se feront sur le site de la course **à partir de 5h45.**

[REMONTER A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)



REGLEMENT DE COURSE



8. HORAIRES, RETARD ET ABSENCE

Le départ aura lieu à 7H00 le samedi 1^{er} octobre 2022.

La non-présentation équivaut à abandon et ne donne pas lieu à remboursement.

Tout défaut de matériel obligatoire vaut retrait du dossard.

9. PARCOURS, BALISAGE, CONTROLE DE PASSAGE

Le parcours est entièrement balisé, avec des balises orange et réfléchissantes.

Le PC sécurité se trouvant à mi-parcours peut, sur décision médicale, stopper un concurrent si son état de santé et de forme physique semble incompatible pour finir la boucle.

Si un coureur est vu par les contrôleurs de la piste franchissant les rubalises pour couper, raccourcir ou se détourner du parcours il est disqualifié d'office.

Idem si une aide extérieure est apportée au trailer (hormis les applaudissements, encouragement et expression d'affection de leur(s) proches...).

Le dopage est interdit par la loi.

10. ASSISTANCE, SECOURS

Les concurrents se doivent assistance et secours.

Tout problème ou accident, ainsi que les abandons doivent être signalés au poste de contrôle le plus proche ou au responsable sécurité dont le numéro de téléphone figure sur le dossard.

La protection civile est présente sur le site et assure le PC secours intermédiaire ainsi que la sécurité au départ et arrivée sur le site.

L'organisation se décharge de tout accident pouvant survenir à cause d'un cervidé, d'un cochon sauvage ou de lutins farceurs.

[REMONTER A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)



REGLEMENT DE COURSE



11. CLASSEMENTS, RECOMPENSES, RECLAMATIONS, POINTS ITRA

Récompense : Seul, le vainqueur de la course sera récompensé.

Pour rappel : La ou le dernier(e) concurrent(e) en course sera déclaré(e) vainqueur(e) à l'issu de son dernier tour bouclé en moins d'une heure.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tour (ou kilomètre) parcourue. Le gagnant sera déclaré finisher et les autres non finisher (sigle DNF)

Tirage au sort de lot : Pour garantir une équité, des lots seront proposés au tirage au sort pour tous les concurrent(e)s.

Les réclamations éventuelles devront être déposées auprès du responsable de la course. Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires en réaction aux actes de tricheries, aux infractions au règlement, et donc à modifier le classement en fonction des faits avérés.

Points ITRA : des points ITRA seront octroyés à tous les participants-es en fonction de la distance parcourue selon la classification ci-dessous :

13 BOUCLES	15 BOUCLES	19 BOUCLES	24 BOUCLES	30 BOUCLES	37+ BOUCLES
iTRA (2)	iTRA (2)	iTRA (3)	iTRA (4)	iTRA (5)	iTRA (6)

12. ECO-RESPONSABILITE

En s'engageant à l'épreuve de l' **ESCAPE Challenge**, les coureurs se doivent d'être particulièrement être attentifs au respect de la nature.

Les organisateurs veilleront à la préservation du milieu en installant des poubelles aux PC et sur le village de course. Les coureurs devront impérativement déposer leurs déchets liés à leurs ravitaillements personnels dans ces poubelles.

Dans la mesure du possible des poubelles de tri seront mis à la disposition des coureurs et du public.

Les commissaires de course pourront disqualifier tout concurrent qui enfreindrait délibérément cet article.

Il est demandé aux participants de promouvoir au maximum le **co-voiturage** lorsque cela est possible.

Les chiens sont interdits sur le parcours mais tolérés en laisse sur le village de course.

[REMONTRE A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)



REGLEMENT DE COURSE



13. ASSURANCE

L'organisation de la course ESCAPE CHALLENGE est couverte via l'assurance souscrite par le CSB (Comité sportif de BOURAIL), mais il est recommandé au non licencié de s'assurer qu'ils sont couverts en cas d'accident.

14. DROIT A L'IMAGE

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve autorise l'organisation à utiliser les images sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de l'ESCAPE CHALLENGE.

15. ANNULATION, INTEMPERIES

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement à hauteur de 3000 F, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries majeures, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions à hauteur de 3000 F ou au report de l'épreuve à une date ultérieure.

16. PARTICULARITE DU SITE DU DOMAINE DE DEVA

Le Domaine de Deva est un parc provincial accessible à tous.

Chaque personne entrant dans le Domaine se doit d'en respecter la beauté et la diversité de sa faune et sa flore, ainsi soyez attentif à n'y laisser aucun déchet.

Il est interdit de se garer hors des parkings balisés.

Le camping y est interdit. Un Tivoli et des lits de camp seront mis à disposition des participants qui auraient besoin de se reposer après leur course, avant de prendre la route.

➔ Télécharger le règlement intérieur du domaine de Deva : [REGLEMENT INTERIEUR DOMAINE DEVA](#)

17. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'inscrire à l'ESCAPE Challenge 2022 implique l'acceptation du présent règlement.

De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation renonce à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

[REMONTER A LA 1ERE PAGE \(TABLE DES MATIERES\)](#)

